SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Métiers de l'enseigne et de la signalétique)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MES, veuillez visiter :
capenseigne.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP - MÉTIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

l'épreuve EG1 dans son ensemble. Aucun coefficient distinct n'est attribué à l'EMC.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Le candidat présente la liste de six documents préparés, composée de deux documents d'histoire, deux documents de géographie et deux documents d'EMC.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE - Analyser l'affirmation des droits et des libertés (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE - Comprendre l'accessibilité des services dans un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE - Liberté d'expression et responsabilité (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : COMMUNE DE VALMONT-SUR-RIVE, TERRITOIRE D'ÉTUDE DOCUMENTAIRE

L'épreuve EG1 comprend le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique. Pour la partie orale, le candidat présente une liste de six documents, à raison de deux documents pour chacun des domaines histoire, géographie et EMC. Le thème interrogé est tiré au sort. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis de 10 minutes de présentation et d'entretien.

Le dossier ci-dessous met à disposition des documents et des questions pour organiser l'étude. Les parties et leur répartition sur 20 points structurent le présent dossier : elles ne constituent pas un coefficient EMC distinct. L'évaluation porte notamment sur la compréhension des documents, la mobilisation des connaissances, la construction d'une argumentation cohérente et l'expression orale.

Pour les documents géographiques portant sur Valmont-sur-Rive, les données sont un jeu pédagogique construit pour le sujet. Les documents historiques et civiques indiquent leur source et leur date.

PARTIE 1 : HISTOIRE - Analyser l'affirmation des droits et des libertés (9 points)

Contextualiser, confronter et discuter la portée de documents historiques

À partir des documents DT 1 et DT 2, préparez une présentation organisée sur l'affirmation des droits et de la citoyenneté en France. Appuyez vos réponses sur des éléments précis des documents et sur vos connaissances.

1.1 (3 points) Présentez le contexte de rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Situez le document dans le temps et expliquez son objectif politique.

1.2 (3 points) Confrontez les documents DT 1 et DT 2. Expliquez ce que chacun affirme au sujet de l'égalité des droits et de la citoyenneté, en vous appuyant sur une citation ou une formulation précise de chaque document.

1.3 (3 points) Montrez la portée et les limites de ces textes. Vous préciserez notamment ce que l'ordonnance de 1944 apporte par rapport au texte de 1789 et expliquerez pourquoi un texte juridique ne suffit pas, à lui seul, à démontrer l'application effective d'un droit.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE - Comprendre l'accessibilité des services dans un territoire (7 points)

Lire des données géographiques, repérer des inégalités et argumenter un choix d'aménagement

À partir des documents DT 3 et DT 4, étudiez l'accès des habitants aux services publics de Valmont-sur-Rive. Les données sont fournies dans le dossier et ne nécessitent aucun calcul complexe. Vous

FormaV - document d'entraînement non officiel

pouvez compléter le tableau du DR 1 pour organiser votre réponse.

2.1 (3 points) Comparez les quartiers des Hauts, du Centre et des Rives à partir des données de population, de distance à la mairie-annexe et de desserte par le bus. Relevez deux différences spatiales précises.

2.2 (2 points) À l'aide du DR 1, proposez un constat argumenté sur les habitants qui rencontrent le plus de difficultés d'accès aux services. Appuyez-vous sur au moins deux données du dossier.

2.3 (2 points) La commune souhaite installer une signalétique plus lisible vers les services publics. Proposez un choix d'implantation justifié par les documents, en précisant un moyen de rendre l'information accessible aux personnes qui ne maîtrisent pas bien le français ou qui ont des difficultés de lecture.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE - Liberté d'expression et responsabilité (4 points)

Analyser une situation civique concrète et mobiliser les valeurs de la République

À partir des documents DT 5 et DT 6, analysez la situation proposée. Construisez une réponse argumentée en distinguant la liberté d'expression, le respect des personnes et la responsabilité liée à la diffusion d'un message.

3.1 (1 point) Présentez le problème civique posé dans le document DT 6 et identifiez les personnes concernées.

3.2 (1,5 point) Expliquez les valeurs ou principes de la République concernés, en vous appuyant sur le document DT 5. Distinguez le droit d'exprimer une opinion du droit de diffuser des propos portant atteinte à la dignité ou aux droits d'autrui.

3.3 (1,5 point) Proposez une réaction responsable et argumentée à la situation. Vous indiquerez à qui signaler le message et comment préserver un échange respectueux.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, articles 1, 6 et 11.

Extraits : Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Article 6 : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. » Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. »

Ces extraits sont des dispositions d'un texte politique et juridique adopté au début de la Révolution française. Ils énoncent des principes et des droits ; ils ne décrivent pas à eux seuls la manière dont ces droits sont appliqués à toutes les personnes à cette époque.

DT 2 : ORDONNANCE DU 21 AVRIL 1944 RELATIVE À L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE APRÈS LA LIBÉRATION

Source : Ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française du 21 avril 1944, article 17, publiée au Journal officiel de la République française.

Extrait : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

Ce texte est adopté pendant la Seconde Guerre mondiale, avant la Libération complète du territoire métropolitain. Les femmes votent pour la première fois lors des élections municipales d'avril 1945.

DT 3 : ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS TROIS QUARTIERS DE VALMONT-SUR-RIVE

Source : Jeu de données pédagogique construit pour le sujet à partir d'un territoire communal fictif. Les distances sont des distances à pied entre le centre du quartier et la mairie-annexe. La desserte indique le nombre de passages de bus par jour ouvré dans chaque sens.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Population et accès aux services publics

Quartier	Population	Distance à la mairie-annexe	Passages de bus par jour ouvré dans chaque sens
Centre	4 200 habitants	0,6 km	18
Les Hauts	3 100 habitants	3,8 km	4
Les Rives	2 700 habitants	2,1 km	8

Données pédagogiques relatives à Valmont-sur-Rive

DT 4 : FRÉQUENTATION DES ARRÊTS DE BUS DESSERVANT LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Source : Relevé communal fictif réalisé sur un jour ouvré de septembre 2025 pour le présent sujet. Le comptage correspond au nombre de montées enregistrées aux arrêts les plus proches des équipements publics. Il ne mesure pas le nombre total d'usagers ni l'ensemble des déplacements de la commune.

Montées aux arrêts de bus proches des équipements publics

Arrêt	Quartier desservi	Montées comptées	Équipement public le plus proche
Mairie	Centre	96	Mairie-annexe
École des Hauts	Les Hauts	21	École et salle municipale
Pont des Rives	Les Rives	43	Maison des services

Relevé pédagogique sur un jour ouvré

DT 5 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, texte en vigueur.

Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

DT 6 : SITUATION CIVIQUE : DIFFUSION D'UN MESSAGE SUR UN RÉSEAU SOCIAL

Situation fictive : Dans un groupe de discussion lié à leur formation, un apprenti publie la photographie d'une autre apprentie prise dans l'atelier, avec son nom et un commentaire humiliant visant sa religion. Plusieurs membres du groupe partagent le message. La personne photographiée demande que la publication cesse. Un autre apprenti affirme qu'il s'agit seulement de sa liberté d'expression.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Le document décrit une situation destinée à l'étude civique. Il ne constitue pas le compte rendu d'une affaire réelle ni une décision de justice.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de repérage des inégalités d'accès aux services **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... » à partir des documents DT 3 et DT 4. Utilisez ensuite au moins deux éléments du tableau pour justifier votre réponse à la question 2.2.

Comparer l'accès aux services publics

Quartier	Distance à la mairie-annexe	Passages de bus par jour ouvré dans chaque sens	Montées à l'arrêt proche de l'équipement
Centre	0,6 km	18	96
Les Hauts	.....	.....	.....
Les Rives	.....	.....	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP MES, classés par épreuve et par année :
capenseigne.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP MES reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capenseigne.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.